



**Convention sur l'Interdiction de la Mise au Point, de la Fabrication et du Stockage des
Armes Bactériologiques (Biologiques) ou à Toxines et sur leur Destruction (CIAB)**

(Genève, 18-22 août)

Réunion du Groupe d'Experts

Intervention de

**SE l'Ambassadeur Jean-François Dobelle
Représentant Permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement**

au nom de l'Union Européenne

Genève, 18 août 2008

(Seul le texte prononcé fait foi)

1- Monsieur le président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne.

[*Formule d'alignement*]

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la conférence d'experts 2008 de la Convention sur l'Interdiction des armes biologiques. Votre implication dans la préparation de nos travaux témoigne d'un intérêt fort qui permettra sans aucun doute de mener avec succès les travaux de cette semaine.

Permettez-moi également de saluer la ratification de la convention sur l'interdiction des armes biologiques par trois nouveaux Etats depuis la dernière conférence de décembre 2007 : la Zambie, Madagascar et les Emirats Arabes Unis.

2- Les possibilités de détournement des évolutions technologiques dans le domaine des sciences de la vie ainsi que le risque de développement ou d'emploi d'une arme biologique par un Etat ou une organisation terroriste constituent des enjeux majeurs pour la communauté internationale et nécessitent à la fois une adaptation constante des outils et un renforcement du partage des expériences entre Etats parties.

C'est dans cette optique que la communauté internationale s'est mobilisée pour l'adoption de la résolution 1540, adoptée par le Conseil de Sécurité le 28 avril 2004 et renouvelée par les résolutions 1673 du 27 avril 2006 et 1810 du 25 avril 2008. Ces résolutions réaffirment que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Elles affirment également l'attachement des Etats aux traités multilatéraux qui visent à éliminer ou prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et l'importance pour tous les Etats parties à ces traités de les appliquer intégralement afin de promouvoir la stabilité internationale.

3- Monsieur le Président, le programme intersessionnel décidé lors de la dernière conférence d'examen de la CIAB constitue un signal clair de la volonté de la communauté internationale de renforcer la mise en œuvre et l'appropriation, par ceux qui sont appelés à en appliquer les dispositions, de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques.

L'Union européenne souhaite que la réunion d'experts, ainsi que la conférence des Etats parties 2008 soient riches en débats et partages d'expériences nationales dans l'optique du renforcement de l'effectivité de la convention.

4 – Monsieur le Président,

La stratégie européenne de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, adoptée le 9 décembre 2003, souligne la menace que constitue les armes de destruction massive pour la paix et la sécurité internationales ainsi que pour l'Union européenne et ses intérêts. La stratégie européenne de sécurité, adoptée le 12 décembre 2003, met pour sa part en relief les principales menaces pour l'Europe, parmi lesquelles la prolifération des armes de destruction massive, et souligne que les progrès réalisés dans le domaine des sciences de la vie pourraient contribuer à augmenter la puissance des armes biologiques. Dans ce contexte, le renforcement de la CIAB constitue une priorité de l'Union européenne et son action revêt plusieurs formes.

Soucieuse en particulier d'adapter les réponses aux nouveaux enjeux et développements dans le domaine scientifique et technique, et de renforcer l'effectivité de la CIAB, l'Union européenne coopère avec tous les acteurs concernés et tous les Etats parties. Elle n'agit pas seulement par des normes, mais promeut également des coopérations pratiques.

5- La première action commune de l'UE en soutien à la CIAB, adoptée le 27 février 2006, et dont la mise en œuvre a sensiblement contribué à renforcer la norme d'interdiction des armes biologiques, a aujourd'hui expiré. J'ai néanmoins l'honneur d'annoncer que l'UE a d'ores et déjà initié le processus d'adoption d'une nouvelle action commune en soutien à la CIAB, qui comprend cette fois quatre volets.

En plus des deux piliers de l'universalisation et du renforcement de la mise en œuvre de la convention, l'UE souhaite par ailleurs concentrer son action sur deux axes nouveaux : le soutien à l'universalisation de la procédure des mesures de confiance, outil précieux de transparence, et le soutien au déroulement du processus intersessionnel en cours, qui permet de maintenir un niveau de dialogue étroit entre Etats parties

6- Le précédent processus intersessionnel avait déjà posé les bases d'une compréhension commune. Il nous faut maintenant nous appuyer sur les travaux précédents et continuer nos efforts pour renforcer l'effectivité de la convention. L'Union Européenne a joué et continuera de jouer un rôle clé dans les processus intersessionnel initié en 2002 et consolidé lors de la Conférence d'examen de décembre 2006 de la CIAB. Le traitement des thèmes qui vont être abordés au cours de nos travaux de cette année fait partie des questions sur lesquelles il est impératif de se pencher à intervalles réguliers pour maintenir le niveau de conscience et de vigilance nécessaire à la préservation des objectifs de la Convention.

7 - Les questions ayant trait à la sécurité biologique, c'est à dire l'ensemble des principes, des technologies et des pratiques qui sont mises en place pour prévenir l'exposition non intentionnelle à des agents biologiques ou à des toxines, ou leur rejet accidentel et celles liées à la sûreté biologique, c'est à dire l'ensemble des protections, des contrôles et de la traçabilité des matériaux biologiques qui sont mis en place pour prévenir l'accès non autorisé à ces matières, leur perte, leur vol, un usage malveillant ou un détournement sont deux axes complémentaires dans l'optique de minimiser les risques et les défis posés à la Convention.

Les questions de la sécurité et de la sûreté biologique sont étroitement liées à celle de la non prolifération biologique, qui constitue l'une des priorités de la Stratégie européenne de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive adoptée par le Conseil européen en 2003. Un intérêt particulier s'attache donc à ce que, cette semaine, ici à Genève, des professionnels issus de l'ensemble de la communauté de la Convention soient rassemblés pour partager leurs approches, leurs pratiques et leurs expériences respectives s'agissant de ces questions cruciales pour notre sécurité à tous. Le processus intersessionnel que nous avons initié au sein de cette convention et que l'Union européenne s'est activement employée à pérenniser, s'inscrit dans cette démarche.

8. L'Union a par ailleurs pris l'initiative de soutenir les activités de biosécurité et de biosûreté de l'organisation mondiale de la santé en adoptant le 14 avril 2008 une action commune destinée à soutenir les activités de l'organisation pour lesquelles celle-ci dispose d'une expertise réelle et qui participent très concrètement à la lutte contre la prolifération. Cette action commune de soutien s'insère pleinement dans l'action de l'Union européenne dans la

réduction du risque biologique, la promotion des bonnes pratiques et la sensibilisation de la communauté scientifique au plan international.

9. Nous allons aussi revenir cette année sur la question des codes de conduite, que nous avons déjà traitée lors du cycle précédent. Comme vous le savez l'Union européenne accorde une grande importance au suivi de la mise en œuvre de la CIAB. Elle demeure convaincue de la nécessité et de l'importance pour la communauté internationale de discuter et de promouvoir des approches et des perceptions communes ainsi que d'engager une action efficace pour parvenir à une mise en œuvre optimale. La question des codes de conduite est au cœur de ce sujet, de même que celle de l'éducation, de la sensibilisation de la communauté scientifique ou encore des actions d'assistance entreprises par l'Union européenne auprès d'Etats tiers.

Monsieur le Président,

L'Union européenne souhaite contribuer activement, comme elle l'a fait jusqu'à présent, aux réunions intersessionnelles qui nous rassemblent cette fois-ci autour des deux thèmes pertinents que sont la biosécurité/biosûreté et la sensibilisation de la communauté scientifique.

A cet effet, un certain nombre de représentants de nos institutions et de nos Etats membres présenteront, au cours de nos travaux, les actions de l'UE dans les domaines dont il sera question cette semaine.

Monsieur le Président, soyez assurés que l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne sont disposés à vous aider pour faire émerger un résultat positif de cette conférence.